

Accès à l'échelle de rémunération de :**- Professeur certifié****- Professeur d'EPS**

(art. 914-64 du code de l'éducation)

NOM - Prénom :		
GRADE :		
ECHELON DETENU AU 31 AOUT 2018 :		
NOTE PEDAGOGIQUE :		DATE DE L'INSPECTION :
I - VALEUR PROFESSIONNELLE		
AVIS CHEF D'ETABLISSEMENT	Avis IPR	ADM
<u>Action professionnelle</u> : - exceptionnelle et remarquable - très satisfaisante - satisfaisante - convenable - qui peut être améliorée <u>Avis motivé</u>	<u>Valeur pédagogique</u> - exceptionnelle et remarquable - très satisfaisante - satisfaisante - convenable - qui peut être améliorée	
II - EXERCICE DE FONCTIONS SPECIFIQUES		
	Avis IPR	ADM
- Conseiller pédagogique - Tuteur - Chef de travaux - Investissement particulier dans l'établissement à préciser : (ou joindre rapport annexe)		